

# LA DIPLOMATIE JAPONAISE APRÈS LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

PAR

HIROTAKA WATANABE (\*)

LE JAPON APRÈS LA GUERRE

## *Indépendance et réarmement du Japon*

Le 14 août 1945, le Japon a accepté la Déclaration de Potsdam juste après les bombardements atomiques d'Hiroshima et Nagasaki et l'entrée en guerre de la Russie contre le Japon. A partir de la fin août 1945, le Japon a été placé sous le contrôle militaire des Alliés à l'initiative des Etats-Unis. Cependant, malgré une reddition sans condition, le système impérial a été maintenu : l'empereur n'est pas le chef de l'Etat, mais seulement « le symbole de l'Etat et de l'unité de la nation » ; le général Douglas MacArthur craignait que, s'il avait détruit la fonction impériale, la nation entière du Japon aurait pu se désintégrer.

Etant donné que les Alliés ont attribué la catastrophe de la Guerre du Pacifique au militarisme et au centralisme impérialiste japonais, l'objet principal de leur politique pendant la première période de l'occupation du Japon sera la démilitarisation, la décentralisation et la démocratisation du pays. Ces buts se sont incarnés de façon spectaculaire dans la Constitution japonaise de 1946 dont l'article 9 proclame la renonciation à la guerre (dans le premier paragraphe). Le deuxième paragraphe de l'article 9 déclarait qu'aucun réarmement ne serait autorisé et que le Japon n'aurait pas le droit de recourir à la guerre. Le ministre des Affaires étrangères, Ashida Hitoshi, a ajouté les mots dans ce paragraphe, « pour atteindre ce but fixé au premier paragraphe dans l'article 9 ». D'après le PLD (parti libéral-démocrate qui a été presque toujours au gouvernement), cela signifiait alors que le Japon ne renonçait qu'à une force armée en vue de faire la guerre. Ainsi, s'il s'agissait simplement de défendre le pays, l'existence d'une force armée n'était plus impossible. Cette interprétation du ministre des Affaires étrangères Ashida a donc ouvert au Japon la possibilité du réarmement. Doréna-

(\*) Diplômé de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) et de l'Université Tufs. Il vient de publier : *Les Relations internationales après la guerre froide*, Ashi-shobo, 1998; et *De Gaulle et la France*, PHP, à paraître en 2001.

vant, le réarmement japonais a été encadré de façon originale au Japon, par cette interprétation de l'article 9.

Au lendemain de la guerre, la scène internationale a commencé à se diriger vers un état de « guerre froide » dans lequel l'opposition entre les Etats-Unis et la Russie s'est aggravée : proclamation de la doctrine de Truman en 1947, établissement de la République populaire de Chine en 1949, déclenchement de la guerre de Corée en 1950... L'intensification de la guerre froide a fait reconnaître à l'Etat-major des armées américaines, d'une part, la nécessité de l'acquisition de bases sur l'archipel, d'autre part, la nécessité de l'indépendance du Japon en tant qu'Etat souverain pour établir avec lui des relations amicales. La concordance de ces intentions des Etats-Unis avec celles du Japon qui espérait la fin de l'Occupation à bref délai, a permis d'aboutir à la conclusion du Traité de paix de San Francisco pour l'indépendance du Japon et du Pacte de sécurité nippo-américain en 1951.

Le réarmement officiel japonais a débuté juste après le déclenchement de la guerre de Corée. Sous la conduite du général MacArthur, le Japon a fondé l'Armée de réserve de la police (*keisatsu yobigun*) avec 75 000 hommes. L'Armée de réserve de la police a été transformée en Secrétariat d'Etat à la Sécurité (*hoan cho*) en 1952. Les effectifs japonais totaux, constitués de l'Armée de Sécurité (*hoan tai*), de l'Armée de défense maritime (*kaijou keibi tai*) et du Secrétariat d'Etat à la Sécurité (*hoan cho*) représentaient 110 000 hommes. En outre, le projet global d'aide dans le domaine militaire, économique et technologique à la base de l'Accord mutuel de sécurité (MSA) conclu en 1953 entre les Etats-Unis et le Japon fournit l'occasion de réorganiser les armées. Suite à cet Accord, l'Armée de Sécurité (*hoan tai*) s'est changée en « Forces d'Autodéfense » (*jieitai*), et le Secrétariat d'Etat à la Sécurité (*hoan cho*) en Agence de la Défense Nationale (*boei cho*). Elle n'a pas rang de ministère, mais en a toutes les fonctions.

### *L'armement léger et la politique de respect des économies*

Dégagé de l'Occupation, le Japon a frayé sa voie vers l'alliance avec les Etats-Unis, bien que le Pacte de sécurité nippo-américain en 1951 ait défini une charge unilatérale de la part du Japon. C'est le premier ministre Yoshida Shigeru (mai 1946-mai 1947, octobre 1948-décembre 1954) qui était au pouvoir à l'époque où le Japon entrait dans cette nouvelle phase de sa diplomatie. Appelée la « doctrine Yoshida », cette orientation diplomatique est un modèle de la politique étrangère d'après guerre. Ce qui caractérise le doctrine Yoshida, c'est d'abord que le Japon axait sa politique étrangère sur le bloc de l'Ouest, et surtout sur l'alliance avec les Etats-Unis, dans le contexte de la guerre froide. Par exemple, en 1952, Yoshida a signé une paix séparée avec Formose et manifesté ainsi l'identité des positions japonaise et américaine contre la Chine communiste.

Dépendant de la force militaire américaine pour affronter les pays communistes hostiles, le Japon a autorisé l'armée américaine à utiliser des terrains de l'archipel pour ses bases. En attendant le redressement économique, le gouvernement Yoshida a décidé de limiter les dépenses pour les forces d'autodéfense, et de les augmenter à mesure que l'économie reprendrait.

C'est accorder de l'importance à « la diplomatie économique » (*keizai gai-kou*). C'est-à-dire que la diplomatie japonaise a considéré comme important le développement du commerce extérieur pour le redressement économique et l'indépendance économique. De tels efforts diplomatiques ont permis au Japon d'obtenir son adhésion à l'OCDE, de participer au système du FMI et du GATT, et finalement de parvenir à une croissance économique accélérée.

C'est à l'occasion de l'explosion de la demande (*tokuju*) provoquée par la guerre de Corée en 1950, que l'économie japonaise s'est complètement rétablie. Et le Japon s'est retrouvé lancé sur la voie aboutissant à faire de lui une société de fabrication en série et de consommation de masse.

Le premier ministre Ikeda Hayato, qui a succédé à Kishi Nobusuke en 1960, était un vrai successeur de la « doctrine Yoshida ». Il s'était montré ambitieux pour le développement économique du Japon en préconisant le doublement du revenu national en dix ans. Le PNB a doublé en un peu plus d'un lustre et continué à progresser ensuite au rythme de 10 % à 14 % par an jusqu'à la fin des années soixante. En 1968, alors que le PNB du Japon était le deuxième des pays du bloc occidental, les Etats-Unis ne produisaient plus que 25 % du total mondial. Le déclin de l'économie américaine était symbolisé notamment par la première place prise en 1980 par le Japon pour la production automobile.

C'est en fait la guerre du Viêt-Nam qui a définitivement affaibli la puissance américaine. Le coût militaire de cette guerre et les dépenses pour la Grande Société étaient un lourd fardeau pour les Etats-Unis. Cela a accéléré leur relatif déclin économique. Et ce déclin a provoqué un changement dans la stratégie américaine. Ce changement stratégique a été symbolisé par la « doctrine de Guam » du président Nixon. Celui-ci a d'abord affirmé en 1969 que les pays asiatiques devaient prendre la responsabilité de leur sécurité pour l'allègement du budget militaire des Etats-Unis, qui retireraient leur 7<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de Corée du Sud. Ensuite le président Nixon a prononcé la fin de la convertibilité du dollar en or; ce qu'on appelle le « choc Nixon ». Ces événements ont ratifié la fin de la primauté absolue des Etats-Unis.

Les frictions commerciales nippo-américaines ont une longue histoire, qui a commencé dès 1955 avec un conflit portant sur les « blouses ». La balance commerciale du Japon vis-à-vis des Etats-Unis a toujours été en déficit jusqu'en 1965, année où elle est devenue excédentaire. Depuis lors, les conflits

commerciaux entre les deux pays ont pris de plus en plus d'importance. Ces frictions commerciales concernèrent d'abord des produits d'industries de main-d'œuvre, comme les articles textiles dans la première moitié des années soixante, puis des produits d'industries capitalistiques/lourdes comme la sidérurgie dans la seconde moitié des années soixante, et enfin des produits d'industries de niveau technologique élevé comme le téléviseur couleur dans les années soixante-dix, l'automobile et les machines-outils dans les années quatre-vingt, et les semi-conducteurs dans les années quatre-vingt-dix. Pour ces produits, le Japon a dû faire face de la part des autres pays industriels à des conflits d'autant plus aigus que l'économie japonaise renforçait sensiblement sa compétitivité.

À LA RECHERCHE DE « L'AUTONOMIE »  
DE LA DIPLOMATIE JAPONAISE

Le Japon, dans les premiers temps qui ont suivi la défaite, souhaitait ardemment retrouver une place dans la communauté internationale. Il désirait surtout disposer d'un siège à l'ONU. Mais l'Union soviétique avait refusé de signer un traité de paix avec le Japon et opposé un veto systématique à la candidature japonaise. Le premier ministre, Hatoyama Ichiro, comprenait que l'entrée de son pays à l'ONU serait subordonnée à l'accord des Soviétiques. Les principaux points du contentieux entre les deux pays portaient sur les prisonniers japonais et les îles du Pacifique nord – les Kouriles.

Après l'accord sur les prisonniers, malgré la question des Kouriles, Hatoyama était parvenu à une normalisation des rapports avec l'Union soviétique. Le communiqué commun du 15 octobre 1956 a mis fin à l'état de guerre et établi les relations diplomatiques, mais n'a pas constitué un traité de paix. La question des Kouriles a été laissée en suspens. L'URSS a renoncé à demander des réparations et le Japon s'est contenté de promesses d'éclaircissement sur le sort de ses prisonniers disparus. Deux mois plus tard, Moscou a laissé le Japon entrer à l'ONU.

Le premier ministre Kishi Nobusuke, en 1957, était réellement ambitieux pour l'amélioration de la situation internationale du Japon. Le premier « livre bleu » publié en 1957 a posé les trois principes de la diplomatie japonaise : respect des Nations Unies, coopération avec les pays libéraux et maintien d'une position ferme en Asie. A mesure que l'économie japonaise s'est élevée jusqu'au premier rang mondial, la politique étrangère s'appuyait sur ces principes avec la conscience que le Japon était un membre du camp des pays démocratiques et libéraux. Depuis lors, la diplomatie japonaise s'est fondée sur la coopération avec les pays occidentaux et sur la solidarité avec les pays voisins en voie de développement.

Le redressement économique, la création des forces d'autodéfense et l'impopularité des bases américaines convainquaient les autorités du Japon et des Etats-Unis de l'urgence de réviser les traités signés en 1951.

Le pacte nippo-américain de sécurité a mis la charge unilatérale du Japon en relief. En premier lieu, l'armée américaine avait le droit d'intervenir sur des insurrections qui auraient lieu à l'intérieur du Japon. En deuxième lieu, alors que le Japon avait donné en location des terrains pour les bases américaines, les Etats-Unis n'avaient en revanche aucune obligation de défendre le Japon. Ce pacte n'a pas précisé l'obligation américaine de jouer un rôle pour la sécurité japonaise. En troisième lieu, la durée de validité du Pacte n'a pas été fixée dans le Pacte de 1951.

En 1960, le Pacte de sécurité a subi quelques modifications, mentionnant notamment désormais l'obligation américaine de défendre le Japon (Article 5), la mise en place de la clause sur l'Extrême-Orient énonçant l'objectif de maintenir la paix et la sécurité en Extrême-Orient, la création d'une durée de validité du Pacte (dix ans), la suppression des clauses sur des insurrections japonaises et sur l'interdiction de louer des bases à d'autres pays, afin de rétablir en plein la souveraineté réelle du Japon, et enfin l'engagement concernant l'obligation formelle de consulter préalablement le Japon avant toute opération militaire des Etats-Unis. Il est indubitable que le Pacte de sécurité ainsi modifié a permis au Japon de faire un pas vers une union relativement bilatérale entre le Japon et les Etats-Unis.

#### LE REcul DES ETATS-UNIS ET LES RELATIONS NIPPO-AMÉRICAINES

### *La diplomatie japonaise en Asie*

Le Japon a commencé à souligner son statut international de pays asiatique lors du gouvernement de Kishi. Les négociations avec les pays de l'Asie du Sud-Est ont été pour la plupart conclues avant la fin des années cinquante. En novembre 1954, le Japon concluait avec la Birmanie un accord sur la question des réparations qui n'avaient pas été réglées à San Francisco. Les cinq années suivantes, des accords similaires étaient passés avec les Philippines, l'Indonésie et le Sud-Viêt-Nam.

Le Japon a dû attendre l'apaisement de la guerre froide pour pouvoir retrouver une position ferme en Asie. L'influence des Etats-Unis en Asie du Sud-Est était en baisse depuis la seconde moitié des années soixante à cause de la chute économique, monétaire et politique, et de l'échec de ses interventions au Viêt-Nam. Citons par exemple la doctrine de Guam de 1969, et le voyage de Nixon en Chine sans prévenir le Japon. En conséquence, le Japon a obtenu finalement l'occasion de jouer un rôle unique en Asie du Sud-Est.

Le Japon reconnaît alors le gouvernement provisoire révolutionnaire du Viêt-Nam du Nord établi en 1975, tout en conservant ses relations diplomatiques établies avec le Viêt-Nam du Sud en 1973. Ensuite, le Japon s'est mis à collaborer pour le redressement économique de l'Indochine, malgré la différence de régime politique.

Les relations de coopération avec l'ASEAN n'ont pas fait les progrès remarquables qu'on aurait pu attendre du changement d'environnement international. Cela a été fortement symbolisé par les manifestations anti-japonaises et nationalistes à l'occasion des voyages du premier ministre Tanaka Kakuei en Asie du Sud-Est en 1974. Le Japon avait attaché beaucoup d'importance à la Conférence de l'Asie et du Pacifique (*Asia Taiheiyo Kyogikai*) et à la conférence ministérielle pour le développement de l'Asie du Sud-Est (*Tonan Asia Kaihatsu Kakuryo Kaigi*). Pourtant, à mesure que les pays de l'ASEAN ont renforcé une solidarité autonome, ces deux conférences ont vu l'une après l'autre leur fonctionnement s'éteindre, en 1972 et en 1975. La politique étrangère fondée sur l'autonomie que le Japon déployait en Asie s'est alors trouvée en fâcheuse posture, dans les conditions rendues difficiles en Asie par l'affrontement sino-soviétique.

### *L'évolution des relations nippo-américaines et le « burden-sharing » dans le domaine de la sécurité*

Les Etats-Unis ont demandé sans cesse au Japon de renforcer sa force d'autodéfense. Voici les arguments généralement employés aux yeux des Etats-Unis pour critiquer le Japon dans ce contexte. En premier lieu, on fait observer la contradiction entre le rang de superpuissance économique acquis par le Japon et son niveau de défense extrêmement peu élevé. De ce point de vue, le Japon apparaît un peu comme le « voyageur sans billets » de la Sécurité nippo-américaine. En deuxième lieu, on note que bien que le Japon confie sa défense nationale aux Etats-Unis, son soutien de la stratégie américaine en Extrême-Orient est insuffisant. Ces critiques étaient stimulées par le changement de stratégie envers les pays d'Asie déjà évoqué ci-dessus.

Pendant la période de l'après-guerre froide, les Etats-Unis accordent beaucoup d'importance à la maîtrise et au règlement des conflits régionaux. Conformément à cette stratégie américaine, l'idée de « *burden-sharing* » (partage des tâches) de la part du Japon, c'est-à-dire le renforcement de la force d'autodéfense qui a été discuté à partir de la seconde moitié des années 1970, est favorisé par la mondialisation de l'accord de sécurité nippo-américain, auquel les Etats-Unis donnent désormais une signification élargie.

Sous le gouvernement de Fukuda Takeo, « les directives pour la coopération nippo-américaine de la défense » – désignées usuellement sous le nom de « *guidelines* » – ont été définies entre les Etats-Unis et le Japon en 1978. En voici le contenu essentiel : les Etats-Unis se sont publiquement engagés à

employer leur force nucléaire de dissuasion et à intervenir en cas de crise touchant la sécurité du Japon. Ensuite, conformément au contenu du plan de la défense dans lequel le Japon s'engage à résister par ses propres forces en cas d'un envahissement limité et de petite dimension, les États-Unis interviennent seulement à l'occasion de situations plus graves ou dans le cas d'une stratégie d'attaque.

L'accroissement des forces d'autodéfense japonaises s'est accéléré avec l'intensification de la tension provoquée par le renforcement de l'armée russe en Extrême-Orient. C'est dans ce contexte qu'a été conçu le projet de « *Sea-Lane defence* » dans le cadre du plan d'entretien des forces de défense pour la période moyenne de 1985. « *Sea-Lane defence* » avait pour but d'améliorer la capacité de défense contre l'envahissement par la Russie du nord du Japon et contre les sous-marins et les chasseurs dans la mer et le ciel aux alentours de l'archipel.

### *Une présence japonaise plus forte en Asie*

À l'occasion de « la doctrine du nouveau Pacifique » prononcée par le président américain Ford, M. le premier ministre, Fukuda Takeo, a proposé « la doctrine Fukuda » en août 1978. Fukuda a donné pour la première fois une véritable charpente à la diplomatie japonaise envers l'Asie du Sud-Est. Les trois principes de la doctrine Fukuda étaient les suivants : en premier lieu, le Japon se consacre entièrement à la paix et ne devient jamais une superpuissance militaire ; en deuxième lieu, le Japon se place en relation de confiance mutuelle avec les pays de l'Asie du Sud-Est ; en troisième lieu, en coopérant avec l'ASEAN pour leur solidarité et leur effort de renforcement de relations amicales, le Japon se met en bon rapport, fondé sur la confiance mutuelle, avec les pays indochinois. En outre, M. Fukuda a prononcé en 1976 un discours révélateur intitulé : « la politique étrangère tous azimuts ».

« La doctrine Fukuda » a donné au Japon le cadre fondamental de ses relations avec l'ASEAN. Accordant de l'importance à l'ASEAN comme système régional, le Japon a commencé à viser à la coopération régionale avec cette organisation. En se fondant sur « la doctrine Fukuda », le Japon a de plus en plus élargi son influence en Asie. Dans le cas du conflit cambodgien de 1978, cela était bien clair. La politique de « la doctrine Fukuda » a essayé de servir d'intermédiaire entre l'ASEAN et les pays de l'ancienne Indochine. En coopérant avec les États-Unis comme membre des pays développés, le Japon a donné toute leur importance aux opinions asiatiques.

De plus, à l'occasion de la conclusion de l'INF (*Intermediate-range Nuclear Force*), le premier ministre Takeshita Noboru a prononcé un discours consacré à un « projet pour la coopération internationale » composé de trois piliers : la coopération pour la paix, l'accroissement de l'ODA (l'aide publique au développement) et l'activation des échanges internationaux.

Le conflit cambodgien a été réglé avec l'Accord de Paris en 1991. Ici, on peut observer le changement de la diplomatie japonaise. Le Japon, qui avait longtemps passivement décidé sa politique étrangère en se conformant à l'environnement international, a commencé à avoir une opinion positive d'après laquelle il essayait d'influencer l'environnement international. C'est-à-dire que d'une diplomatie passive et en conformité avec l'environnement international on est passé à une diplomatie positive intentionnelle et dotée de buts. Un tel revirement a été favorisé par plusieurs facteurs : d'abord, chaque pays a donné la priorité non pas aux affaires militaires et politiques mais aux affaires économiques et sociales, d'autant plus que la tension de la guerre froide s'est atténuée. Le Japon, superpuissance économique et plus grand créancier du monde, a donc accru sa présence politique. Notamment en Asie où le Japon a été le premier fournisseur de l'ODA. L'ODA a ainsi été un des moyens diplomatiques les plus efficaces. Ensuite, le Japon a commencé à prendre confiance en lui-même après avoir adopté cette direction.

Cette diplomatie japonaise intentionnelle s'est vouée à l'établissement d'un régime de coopération régionale parmi les pays asiatiques et les pays du Pacifique. Le premier ministre Ohira Masayoshi a en fait prononcé « le projet de Pacifique rim » en 1980. Fixant les yeux sur l'approfondissement de l'interdépendance et de la vitalité de cette région, M. Ohira a insisté sur l'importance de la construction d'un cadre coopératif pour le développement et la stabilité de la situation économique dans la région Asie-Pacifique.

Ce projet d'Ohira soutenu par l'Australie a mené à l'instauration du « Conseil pour la coopération économique du Pacifique » (PECC) composé de financiers, de bureaucrates et de savants (conseil officieux pour la coopération économique du Pacifique). En 1985, le premier ministre Nakasone a défini les principes fondamentaux de la coopération du Pacifique : c'est ce qu'on appelle « la doctrine Nakasone ». Cette « doctrine Nakasone » a souligné que, respectant l'initiative de l'ASEAN, les pays développés essaieraient de favoriser les initiatives privées. En 1989, le premier ministre australien Hawke a proposé l'instauration d'un Conseil officiel intergouvernemental. A la suite de cette proposition, le premier conseil des ministres de l'APECC (Asia Pacific Economic Cooperation Council) s'est tenu la même année.

#### LA FIN DE LA GUERRE FROIDE ET LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE DU JAPON

### *Le Japon et l'environnement international en Asie*

Alors que la fin de la guerre froide réduit les risques venant de la Russie, le Japon fait face à une autre menace manifeste. En effet, la Corée du Nord a lancé des missiles en 1994 et en 1998. C'est au même moment, en 1994,



qu'est proclamé au Japon « *the Modality of the Security and Defense Capacity of Japan* » appelé le « rapport Higuchi » (Hirohito Higuchi, le président de Asahi Breweries, Ltd) sur la redéfinition des relations de sécurité nippo-américaines. Le « rapport Higuchi » insistait sur le fait que la coopération nippo-américaine sur le plan de la sécurité restait indispensable à la défense du Japon même une fois la guerre froide terminée, et sur le fait qu'il serait nécessaire d'entretenir un régime de coopération mutuelle et des échanges de vues sur la stratégie.

Cette tendance transparait également dans le « Rapport sur la stratégie en Asie de l'Est » publié par les États-Unis en 1995. Ce rapport appelé aussi « *Nye Initiative* » exigeait que les États-Unis maintiennent une force militaire de 100 000 soldats en Asie pendant encore vingt ans. Ce rapport de 1995 était ainsi à l'exact opposé de ceux de 1990 et de 1992, selon lesquels le nombre de soldats américains en Asie orientale devait être réduit.

La « Déclaration nippo-américaine sur la sécurité » et le « Message aux nations japonaise et américaine » ont reçu pour sous-titres : « le défi pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Ces deux déclarations soulignent que les relations nippo-américaines de sécurité fondées sur la Pacte de Sécurité nippo-américain seraient le fondement pour maintenir une situation prospère et stable au XXI<sup>e</sup> siècle dans la région Asie-Pacifique, et que la participation militaire des États-Unis en Asie devrait être très importante.

Ces principes sont désormais officialisés dans « les nouvelles directives de coopération en matière de défense entre le Japon et les États-Unis », que l'on appelle « *New Guidelines* », et sur lesquelles les deux pays se sont mis d'accord en 1997. Ce sont les « Directives de coopération en matière de défense » de 1978 qui ont prescrit que le Japon apporterait sa contribution militaire aux activités militaires des États-Unis. On envisageait principalement ici une crise nationale au Japon. Mais sur le fond, les activités militaires communes des forces d'autodéfense japonaises et de l'armée américaine n'avaient pas été sérieusement envisagées.

Au contraire des « *Guidelines* » de 1978, dans les « *New guidelines* » de 1997, une crise nationale au Japon a été sérieusement envisagée. Grâce à cela, les relations nippo-américaines ont franchi ainsi la première étape d'une véritable alliance politique entre le Japon et les États-Unis.

Et le développement de ces relations qui va au-delà des simples relations bilatérales signifie l'amorce de la globalisation de la Sécurité nippo-américaine dans des relations internationales interdépendantes. En 1999, les trois lois relatives au New Guidance ont été adoptées.

Les pays de l'Asie avaient fait plusieurs propositions en ce sens depuis « le projet d'OCDE de l'Asie » lancé en 1989 par le premier ministre de Malaisie Mahathir, ou encore « le projet de l'EAEAG » (*East-Asian Economic Group*) présenté plus tard par le même Mahathir, et encore celui de l'« EAEC » (*East-Asian Economic Council*). Et cette tendance s'est accélérée ensuite,

surtout à partir de la seconde moitié des années 1990. En 1994, c'était au tour de l'ARF (*ASEAN Regional Forum*) de servir de cadre à la coopération régionale, et enfin en 1996 naissait l'ASEM destiné à devenir le cadre de la coopération entre les régions d'Europe et d'Asie. La création de l'ASEM a tout d'abord eu pour objet le développement économique de l'Asie orientale, et son élévation au rang de puissance internationale, en se fondant sur une meilleure stabilité politique.

Ainsi, des pays qui avaient eu autrefois des rapports de colonie à métropole sont arrivés à avoir des entretiens sur un pied d'égalité. En outre, alors que l'APEC vise à la coopération entre les régions d'Asie et du Pacifique au niveau de l'économie, l'ASEM a pour but la coopération entre les régions d'Asie et d'Europe non seulement à l'égard de l'économie, mais encore dans plusieurs autres domaines, y compris la politique, la culture, etc. Ainsi, pour réaliser « la coopération bilatérale », « la coopération régionale », et « la coopération entre les régions », le Japon a développé des relations de coopération avec les autres pays, au moyen d'une diplomatie désormais tournée vers un but, et fondée sur trois grands principes diplomatiques.

### *La contribution internationale économique (ODA) dans la crise monétaire et financière en Asie*

Le succès économique fondé sur un certain autoritarisme visant à la croissance économique était un modèle très apprécié en Asie. Cependant, une crise monétaire et financière est brusquement survenue en Asie en 1997, l'année du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'ASEAN. Ce qui s'était produit n'a rien été d'autre que l'éclatement de la bulle financière à l'échelle de l'Asie. De plus, la crise monétaire et financière asiatique, commencée en Thaïlande, s'est propagée à la Malaisie, à l'Indonésie, et finalement à la Corée du Sud qui maintenait jusque-là ses finances en équilibre. En effet, les pays d'Asie se sont retrouvés obligés de mettre à exécution des réformes de structure intérieure pour surmonter la crise.

En même temps, le Japon était confronté à des problèmes similaires depuis 1991. Ce qui est typique des problèmes propres à l'Asie dans le cas du Japon, c'est le retard du règlement de la question des créances non récupérables et des réformes de structures. Ces retards sont causés par la collusion entre le milieu bureaucratique et le milieu financier. Comme ce sont des problèmes considérables pour le Japon, l'économie japonaise ne se relèvera jamais sans les surmonter. *A fortiori*, le Japon ne pourrait jamais apporter sa contribution à la scène internationale, y compris l'Asie.

C'est l'ODA qui symbolise la contribution internationale dans le domaine non militaire. Le total de l'aide publique au développement du Japon a augmenté de façon spectaculaire de 1986 à 1988 (34 % en moyenne annuelle), et, en 1989, le Japon est devenu en valeur absolue le premier dispensateur

d'aide publique au développement dans le monde. Une partie importante de cette aide, 48 %, est destinée aux pays de l'Asie et de l'Océanie, et 38,3 % ont pour objet la base économique. Cela explique que les liens entre le Japon et les pays d'Asie se sont nettement renforcés à partir des années 1980.

« Les quatre principes de l'ODA » ont été définis en 1991 afin de distribuer les aides efficacement. D'après ces principes, il faut faire attention à l'orientation du pays receveur en matière de dépenses militaires, d'import-export d'armements, de diffusion des armes de destruction massive, y compris nucléaires, de démocratisation et de droits de l'homme, et de réalisation de l'économie de marché. En 1992, les grandes lignes définies par le gouvernement pour l'ODA ont apporté quelques précisions : ce sont « les considérations concernant les droits de l'homme », ayant pour objet les aides visant la famine et la pauvreté; ainsi que « la reconnaissance des interdépendances », exposant que la stabilité et le développement des pays en voie de développement sont indispensables pour la paix et la prospérité du monde; enfin, on cite également « le maintien des environnements » et « les aides récompensant des efforts ».

Cependant, l'ODA du Japon est critiquée : à l'intérieur du Japon, pour l'ambiguïté de l'idée même d'ODA, et à l'extérieur, pour son recours fréquent à des formes de prêts remboursables. Mais, en réalité, le total de l'aide financière gratuite du Japon occupe le cinquième rang mondial. Et 90 % du montant des « emprunts en yens » et de « l'aide financière onéreuse » sont constitués d'emprunts non liés (sans contrepartie). A l'échelle mondiale, le pourcentage des emprunts non liés dans l'ODA représente 70 % pour le Japon en 1990, par rapport à 40 % pour la France et à 60 % pour les Etats-Unis. Ces chiffres montrent bien que l'aide publique japonaise au développement est très conséquente. Toutefois, le Japon continue d'être critiqué en raison de l'insuffisance prétendue de sa contribution internationale, comme si c'était une image très prégnante dont il aurait du mal à se débarrasser malgré les faits.

### *La contribution aux opérations de maintien de la paix (PKO)*

La contribution militaire japonaise s'était d'abord déployée uniquement dans le cadre du système de sécurité nippo-américain. Mais le déclenchement de conflits ethniques et d'autres problèmes globaux a caractérisé la fin de la guerre froide. Et le Japon en est venu à contribuer à la résolution de ces problèmes en participant à des activités de coopération internationale.

Dans ce contexte, la fin de la guerre froide a entraîné un renforcement des opérations de sécurité des Nations Unies, les veto au Conseil de sécurité étant désormais moins systématiques. Les principes des Nations Unies consistent à maintenir la paix dans les pays qui faisaient face à la menace

militaire par le moyen d'opérations de maintien de la paix (PKO) ou bien par une résolution des Nations Unies.

Après la défaite de la Seconde Guerre mondiale, le Japon a donné la priorité à son retour sur la scène internationale. L'adhésion aux Nations Unies en 1956 a permis au Japon de se confirmer, et de prendre conscience de jouer un rôle comme membre à part entière de la scène internationale. Le Japon a publié son « livre bleu » diplomatique pour la première fois en 1957, et un des trois principes diplomatiques qu'il y développait était celui de la politique du respect des Nations Unies. Cependant, la guerre froide a empêché le Japon de mettre vraiment en pratique sa diplomatie du respect des Nations Unies. Mais dans le nouvel environnement international depuis la fin de la guerre froide, la société internationale a tendance à avoir recours aux mesures prises par les Nations Unies afin de justifier son comportement. Le Japon a ainsi retrouvé une ligne de conduite diplomatique conforme au respect des Nations Unies.

Dans la période d'après la guerre froide, les autres pays en sont venus à demander au Japon de participer aux activités militaires de sécurité. Depuis lors, et pour la première fois à l'occasion de la crise du Golfe (commencée en 1990), la politique de sécurité du Japon a eu pour objet principal sa contribution aux fonctions militaires des Nations Unies. Cela a permis de réactiver la diplomatie du respect des Nations Unies, mais en même temps, une contradiction évidente entre les demandes internationales et le système japonais sans aucun droit d'autodéfense collective s'est révélée au grand jour.

Cette contradiction est devenue particulièrement claire lors de la crise du Golfe qui a commencé par l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990. A travers l'amendement de M. Yoshida, l'ancien Pacte de sécurité nippo-américain autorisait seulement le Japon à employer sa force d'autodéfense dans un contexte de défense, mais tout envoi de forces armées à l'étranger restait strictement interdit. Or, alors que le gouvernement japonais avait décidé de dépenser des fonds importants au titre de contribution internationale, les Etats-Unis ont exigé de lui une participation directe. C'est ce qui a amené le gouvernement japonais à examiner l'institution d'une loi dite « loi relative à la coopération à la paix internationale » (*kokuren heiwa kyoryoku hoan*). Après un refus de la Diète, le gouvernement est parvenu à fonder un corps distinct en théorie de celui des forces d'autodéfense, et autorisé celui-ci à collaborer à des opérations internationales de maintien de la paix.

Pour être adapté à la réalité pratique de ces opérations de maintien de la paix, il était nécessaire de fonder un corps doté non seulement de connaissances en matière militaire, mais aussi doté d'un équipement militaire. En 1991, « la loi sur la participation à des opérations de maintien de la paix avec les Nations Unies » (loi dite du « PKO ») a été enfin établie en vue de l'envoi à l'étranger de forces japonaises. La loi apporte toutefois cinq res-

trictions appelées « les cinq principes concernant la participation ». Selon ces principes, les forces d'autodéfense ne peuvent être envoyées à l'étranger (sous forme de « PKO ») qu'après l'obtention d'une trêve entre les parties en conflit, et à condition d'avoir obtenu leur accord, et à condition de se cantonner à des opérations de la plus stricte neutralité. En cas de manquement à l'un de ces trois principes le retrait doit être immédiat. Enfin, l'usage des armes est réservé à la légitime défense (à l'appréciation des personnes concernées) ou pour protéger la vie d'autres membres du corps se trouvant au même endroit. Tous ces principes ont été déterminés pour empêcher la force d'autodéfense de devoir affronter des situations où elle ait à user de la force militaire.

Pourtant, lors des envois de personnel pour protéger les élections au Cambodge en 1993, il y a eu des tués parmi les agents de police et les bénévoles. Cela a conduit à créer des « gardes » (*keigo*) et des « patrouilles » (*junkai*). D'après un sondage d'opinion sur l'envoi des forces d'autodéfense au mois d'août 1995, la réponse selon laquelle il était souhaitable de participer volontairement aux opérations de maintien de la paix a obtenu 42,8 % du total. Ce résultat traduit le fait que ceux qui s'opposent aux envois des forces d'autodéfense à l'étranger ne refusent pas systématiquement toute aide financière ou envoi de personnel pour régler des conflits. Le Japon est en train d'osciller entre le système de sécurité fondé sur l'alliance nippo-américaine et celui dépendant des Nations Unies. Aujourd'hui, le soutien logistique (la logistique, le transport) en cas de conflit militaire reste un sujet en débat à la Diète, en raison du désaccord persistant entre le PL (parti libéral) et le PLD à ce sujet.

## CONCLUSION

La société internationale demande au Japon une contribution internationale dans le domaine militaire et non militaire. Et, en face de cette demande, le Japon est en train de tenter de coordonner ses points de vue. Aujourd'hui, on parle beaucoup d'élargir le Conseil de Sécurité de l'ONU. Désormais, il sera demandé au Japon une contribution internationale plus efficace. Ce qui est important, c'est la forme prise par cette contribution internationale du Japon. Malgré l'ODA non liée et l'aide financière de 9 milliards de dollars à l'occasion de la crise du Golfe, le Japon n'est pas encore très apprécié dans la société internationale. Selon un sondage portant sur la diplomatie de 1992, tandis que 62 % des Japonais répondaient que le Japon apportait une contribution internationale suffisante, la majorité des Occidentaux répondait le contraire. Le pourcentage des gens qui répondaient que le Japon apportait une contribution correcte était de 34 % en Allemagne et en Angleterre, de 40 % aux États-Unis et de 55 % en France. Les

résultats de ce sondage reflètent bien l'image du Japon. L'amélioration de l'image du Japon ira de pair avec son internationalisation.

Ce qui est donc nécessaire pour ce qui est de la contribution internationale, c'est que, considérant comme importante « la diplomatie qui vise un but », le Japon contribue positivement à la formation d'un nouvel ordre international. Et à travers une telle ambition, le Japon trouvera aussi sans doute la voie de son internationalisation au XXI<sup>e</sup> siècle. En s'axant sur ses trois principes directeurs, la diplomatie japonaise s'est déployée à trois niveaux : celui de la coopération bilatérale (comme avec l'alliance nippo-américaine), celui de la coopération régionale (comme avec l'APEC), et celui de la coopération inter-régionale (avec une organisation comme l'ASEM). Et le problème à résoudre dans l'immédiat, c'est celui d'une « diplomatie japonaise susceptible de révéler la stratégie japonaise ». Il est indispensable de favoriser une coopération régionale fondée comme dans l'APEC sur le multilatéralisme, et la coopération entre les régions comme dans l'ASEM.

Il est donc urgent de renforcer la stabilité mutuelle à travers les relations bilatérales, par exemple les relations entre le Japon et les Etats-Unis, celles entre le Japon et la Russie, celles entre le Japon et la Chine et celles entre le Japon et la Corée du Sud.

Cependant on ne peut pas considérer les perspectives de la diplomatie japonaise comme uniquement lumineuses. Parce que le renforcement de la présence du Japon suscite dans les pays d'Asie le souvenir de l'impérialisme du temps de la guerre du Pacifique. En effet, à la conférence au sommet sino-japonaise de 1998, la Chine a accordé la plus haute importance à la question de « la compréhension de l'histoire » et au problème de Taiwan. D'ailleurs, les Etats-Unis ont insisté sur le thème du « bouchon sur la bouteille » par crainte du même renforcement de la puissance japonaise. Mais d'autre part, les relations entre le Japon et la Russie et celles entre le Japon et la Corée du Sud s'améliorent. A la conférence au sommet nippo-russe de 1998, les deux pays ont signé « la déclaration de Moscou concernant l'association créative » (*The Declaration on the creative partnership*) dans laquelle un « comité de la délimitation de la frontière » et un « comité des activités économiques communes » ont été instaurés. Cette même année, pendant la conférence au sommet nippo-coréenne, le président coréen Kim Dae Jung a positivement affirmé que le gouvernement de la Corée du Sud n'a dorénavant pas d'intention de remettre les incidents passés sur le devant de la table. Les deux pays ont fondé « la ligne de conduite pour une nouvelle collaboration nippo-coréenne en vue du XXI<sup>e</sup> siècle » dont le slogan est « la visée de l'avenir ». En outre, des « consultations nippo-coréennes pour la promotion des investissements officiels et non officiels » ont été fondées. Des projets de recherche en commun ont également commencé à être mis en place, par exemple sur les hormones environnementales.

Il est nécessaire que le Japon déploie encore plus distinctement « la diplomatie japonaise de contribution ouverte à la communauté internationale », fondée sur le renforcement mutuel à travers la coopération bilatérale. C'est l'amélioration de l'image du Japon qui pourra donner par la suite de nouvelles perspectives d'avenir à la diplomatie japonaise, qui désormais se développe à la fois sur le plan de la coopération régionale et sur le plan de la coopération entre les régions.